ANNEXES

Annexe A : Avis du SDIS04 du 15 janvier 2014

SDIS ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Service Départemental d'Incendie et de Secours
des Alpes de Haute-Provence

Groupement de la Coordination Opérationnelle
Service Prévision
Affaire suivie par :
Lieutenant Yves LOUTZ
PVS– 2014 –005

Digne-les-Bains le, 15 JAN. 2014

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

à

EOLES-RES SA
Mme Christel MARIGNANI
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine
84000 Avignon, France

Objet : Projet de réalisation d'une ferme photovoltaïque sur la commune de Montfort.
Réf : Votre courrier du 07 janvier 2014.
PJ : Annexe n°1

Par courrier visé en référence, vous sollicitez mon avis au sujet du projet de réalisation d'une centrale de production photovoltaïque situé au sein de la zone artisanale commune de Montfort.

Sur la base des éléments du dossier fourni et plus précisément sur le fait que les éléments ci-dessous soient pris en compte :

- le terrain est accessible par des chemins d'une largeur de 4 mètres minimum,
- création d'une piste circulaire intérieure de 5 mètres de large minimum,
- projet ceinturé d'une clôture métallique,
- création d'une voie périphérique de 4 mètres de large minimum externe au site, permettant l'accès continu des moyens de lutte à l'interface, entre l'exploitant et l'environnement,
- création de 2 portails d'accès face Nord et 2 portails d'accès face Sud avec une largeur de 6,00 metres,
- un défrichage et dessouchage sera effectué sur l'ensemble de la zone,
- mise en place d'une citerne d'eau accessible d'un volume de 60m3, située face Nord du projet.

J'émets un avis favorable sous réserve que les éléments mentionnés à l'annexe n°1 ci-jointe soient respectés à savoir :

- réaliser une voie d'accès au site de 5 mètres de large stabilisée et débroussaillée de part et d'autre sur une largeur de 10 mètres (§2),
- mettre à disposition, en permanence, à l'entrée du site, deux ensembles complets d'équipement de protection individuel (EPI) sous forme de valises d'électro secours pour intervention liée au risque électrique (§3),
- les portails d'entrée au site devront être équipés d'un dispositif permettant son déverrouillage par les services de secours. A défaut, l'exploitant sera responsable de garantir l'accès aux secours en cas de besoin (§7),

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence - 95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 Digne-les-Bains Cedex
☎ 04.92.30.89.40 FA 04.92.30.89.09

? voir repr SDIS

- placer le site sous un système de vidéo-surveillance permanent avec coupure à distance possible de l'installation (§8),
- déboiser à 50 mètres des premières installations sur l'ensemble du périmètre du site (§9),
- OLD → débroussailler de façon pérenne à l'intérieur et jusqu'à 50 mètres autour du site en prolongement du déboisement en fonction du vent dominant (§10), = OLD
- la création des 2 citernes devront être d'un volume d'eau de 60m³ minimum chacune (§11),
- prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation (§12),
- isoler le poste de liaison par des parois CF de degré 2 h 00 (§13),
- installer au plus près des modules de façon particulièrement visible et accessible un système « coup de poing » permettant une coupure par ligne de module au plus près du panneau (§14),
- installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site. Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention « COUPURE RESEAU PHOTOVOLTAIQUE – ATTENTION PANNEAU ENCORE SOUS TENSION » en lettres blanches sur fond rouge (§14),
- afficher en lettres blanches sur fond rouge les consignes de sécurité, les dangers de l'installation et le numéro de téléphone à prévenir en cas de danger (§15),
- installer 2 extincteurs à CO2 dans les locaux électriques et des extincteurs appropriés aux risques sur le site (§16),
- prendre contact avec le SDIS à l'issue des travaux pour convenir de la nécessité éventuelle de la réalisation d'un plan d'intervention spécifique (§17).

Le Lieutenant Yves LOUTZ (04.92.30.89.64), chef du service prévision de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, se tient le cas échéant à votre disposition pour vous apporter des précisions et des informations complémentaires.

Pour le Directeur et par délégation
le Directeur Départemental Adjoint,

Lt Colonel Thierry CARRET

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence - 95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 Digne-les-Bains Cedex
☎ 04.92.30.89.40 🖷 04.92.30.89.09

Annexe N°1

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
(Hors bâtiment)

Ce type d'installation préconise les règles de sécurité énumérées ci-dessous. Il appartient au pétitionnaire de prendre en considération ces règles selon ses propres caractéristiques qu'il doit justifier.

1- Règles constructives

Satisfaire aux règles constructives liées au Plan Particulier des Risques Naturels (PPRN)

2- Voie d'accès du site

Réaliser une voie d'accès au site de 5 mètres de large stabilisée et débroussaillée de part et d'autre sur une largeur de 10 mètres.

3- Risque électrique

Mettre à disposition, en permanence, à l'entrée du site, deux ensembles complets d'équipement de protection individuel (EPI) sous forme de valises d'électro secours pour intervention liée au risque électrique.

4- Voies de circulation

Créer à l'intérieur du site des voies de circulation d'une largeur de 5 mètres permettant :

- de quadriller le site (rocades et pénétrantes),
- d'accéder en permanence à chaque construction (locaux onduleurs, transformateurs, poste de livraison, locaux techniques),
- d'accéder aux éléments de la DECI (PI et/ou réserve d'eau),
- d'atteindre à moins de 100 mètres, tous points des divers aménagements.

5- Aires de retournement

Réaliser des aires de retournement pour les voies en impasse supérieures à 60 mètres.

6- Voie périphérique

Permettre au moyen d'une voie périphérique externe au site, l'accès continu des moyens de lutte à l'interface, entre l'exploitant et l'environnement ou les tiers.

7- Ouverture du portail d'entrée

Le portail d'entrée au site devra être équipé d'un dispositif permettant son déverrouillage par les services de secours. A défaut, l'exploitant sera responsable de garantir l'accès aux secours en cas de besoin.

8- Coupure à distance de l'installation

Placer le site sous un système de vidéosurveillance permanent avec coupure à distance possible de l'installation.

C.P.E.S LES BROULES SARL. - 330, rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON - France
(Société en cours d'immatriculation au RCS d'Avignon)

9- Déboisement

Déboiser à 50 mètres des premières installations. ? non réf SDIS

10- Débroussaillage

Débroussailler de façon pérenne à l'intérieur et jusqu'à 50 mètres autour du site en prolongement du déboisement en fonction du vent dominant.) OLD

11- Défense extérieure contre l'incendie

Mettre en place un PI normalisé à moins de 100 mètres de l'accès au site ou mettre en place une réserver d'eau de 120 m^3 minimum accessible aux engins de secours.

12- Enfouissement des câbles

Prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation.

13- Isolation du poste de liaison

Isoler le poste de liaison par des parois CF de degré 2 h 00.

14- Coupure électrique

- 14-1- Installer au plus près des modules de façon particulièrement visible et accessible un système « coup de poing » permettant une coupure par ligne de module au plus près du panneau.
- 14-2- Installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site. Cette coupure devra être visible et identifiée par la mention « COUPURE RESEAU PHOTOVOLTAIQUE – ATTENTION PANNEAU ENCORE SOUS TENSION » en lettres blanches sur fond rouge.

15- Consignes de sécurité

Afficher en lettres blanches sur fond rouge les consignes de sécurité, les dangers de l'installation et le numéro de téléphone à prévenir en cas de danger.

16- Extincteurs CO2 – risque électrique

Installer 2 extincteurs à CO2 dans les locaux électriques et des extincteurs appropriés aux risques sur le site.

17- Plan ETARE

Prendre contact avec le SDIS à l'issu des travaux pour convenir de la nécessité éventuelle de la réalisation d'un plan d'intervention spécifique.

C.P.E.S LES BROULES SARL. - 330, rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON - France
(Société en cours d'immatriculation au RCS d'Avignon)

Annexe B : réponses du SDIS04 et de la DDt relatives au débroussaillement du projet

Cécile Corachan

Objet: Débroussaillement Les broules

De : Yves LOUTZ [mailto:YLOUTZ@sdis04.fr]
Envoyé : mardi 28 janvier 2014 10:46
À : Albans Gaudy
Objet : site de montford

Bonjour Monsieur,

Suite à contact ce jour avec Mr Pierre Raymond de la DDT, il s'avère que seul le débroussaillement sur l'ensemble et 50 mètres autour du projet est nécessaire. **Aucun déboisement sur une distance de 50 m** supplémentaire pour ce cas est utile.
Je vous souhaite bonne réception

Lieutenant Yves LOUTZ
Groupement de la Coordination Opérationnelle
Chef du service Prévision
04-92-30-89-64
yloutz@sdis04.fr
SDIS 04
95 Av Henri Jaubert
04000 DIGNE LES BAINS

This e-mail has been scanned for all viruses by Star. The service is powered by MessageLabs. For more information on a proactive anti-virus service working around the clock, around the globe, visit:
http://www.star.net.uk

1

Annexe C : Carte foncière du projet et relevés de propriété

C.P.E.S LES BROULES SARL. - 330, rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON - France
(Société en cours d'Immatriculation au RCS d'Avignon)

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	04 0	COM	127 MONTFORT	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	+96002

Propriétaire PBCLN6 COMMUNE DE MONTFORT
MAIRIE 04600 MONTFORT

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
															C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
96	C	268		LE PLAN	B013	0069	1						93 56								
								A	A	BT	01		82 96	0,4	D	TA		0,4	100		
															R	TA		0,4	100		
															C	TA		0,08	20		
															GC	TA		0,08	20		
								A	2	S			15 60	0							
76	C	296		LES BROULES	B003	0115	1	A		BT	02		30 66 25	10,94	D	TA		10,94	100		
															R	TA		10,94	100		
															C	TA		2,19	20		
															GC	TA		2,19	20		
89	C	297		LE PLAN	B013	0064	1	A		T	01		8 68	3,55	D	TA		3,55	100		
															R	TA		3,55	100		
															C	TA		0,71	20		
															GC	TA		0,71	20		
89	C	299		LE PLAN	B013	0065	1	A		T	01		9 94	4,06	D	TA		4,06	100		
															R	TA		4,06	100		
															C	TA		0,81	20		
															GC	TA		0,81	20		
89	C	301		LE PLAN	B013	0063	1	A		VE	02	OLIVE	55	0,14	D	TA		0,14	100		
															R	TA		0,14	100		
															C	TA		0,03	20		
															GC	TA		0,03	20		
89	C	304		LES ALEXIS	B001	0096	1	A		T	01		4 91	2	D	TA		2	100		
															R	TA		2	100		
															C	TA		0,4	20		
															GC	TA		0,4	20		
89	C	306		LES ALEXIS	B001	0096	1	A		T	01		89	0,36	D	TA		0,36	100		
															R	TA		0,36	100		
															C	TA		0,07	20		
															GC	TA		0,07	20		
89	C	307		LES ALEXIS	B001	0096	1	A		T	01		12	0,04	D	TA		0,04	100		
															R	TA		0,04	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 13

C.P.E.S LES BROULES SARL. - 330, rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON - France
(Société en cours d'immatriculation au RCS d'Avignon)

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	04 0	COM	127 MONTFORT	TOLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	000057

usufruitier/indivision MBLPLN M BERNASCONI/ROBERT ETIENNE EP AMAYENC/MARINETTE CELES Né(e) le 01/06/1919
240 CHE DE LA PLANQUE 30150 SAINT-GENIES-DE-COMOLAS 6 04 CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN
nu propriétaire/indivision MBMD7R MME BERNASCONI/GENEVIEVE SOLANGE GABRIELLE EP JEANNIN PUISNANT YVES Né(e) le 29/09/1938
18 AV COLBERT 83000 TOULON 1 84 AVIGNON
usufruitier/indivision MBLWLW MME AMAYENC/MARINETTE CELESTE ROSINE EP BERNASCONI ROBERT Né(e) le 11/06/1923
240 CHE DE LA PLANQUE 30150 SAINT-GENIES-DE-COMOLAS 6 04 CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN
nu propriétaire/indivision MBMD7S MLE BERNASCONI/JULIETTE MARIE JOSEPH Né(e) le 20/08/1940
15 RUE JULES RENARD 30000 NIMES 1 84 AVIGNON

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL													
AN	SECTION	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF

REV IMPOSABLE 0 EUR

R EXO	0 EUR	R EXO	0 EUR	R EXO	0 EUR
COM		DEP		R	
R IMP	0 EUR	R IMP	0 EUR	R IMP	0 EUR

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
99	B	516		ESCLAPES	B008	0190	1	A		VE	02	OLIVE	17 36	4,6	5	TA		4,6	100		
															0	TA		4,6	100		
															C	TA		0,92	20		
															GC	TA		0,92	20		
99	B	516		ESCLAPES	B008	0190	1	A		VE	02	OLIVE	16 88	4,4	D	TA		4,4	100		
															R	TA		4,4	100		
															C	TA		0,88	20		
															GC	TA		0,88	20		
99	C	43		LE PLAN	B010		1	A		IT	02		56 00	0,2	D	TA		0,2	100		
															R	TA		0,2	100		
															C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
99	C	74		LES ALEXIS	B001		1	A		L	01		73 20	0,26	D	TA		0,26	100		
															R	TA		0,26	100		
															C	TA		0,05	20		
															GC	TA		0,05	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

C.P.E.S LES BROULES SARL. - 330, rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON - France
(Société en cours d'immatriculation au RCS d'Avignon)

ANNEE DE MAJ	2010	DEP DIR	04 0	COM	127 MONTFORT	ROLE	A	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	+00026

Propriétaire FBCNWQ GFA DU JAS DU CIVI
CHEZ MR CHABERT JEAN MARIE 41 BD PERIER 13008 MARSEILLE

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
															GC	TA		4,3	20		
90	C	7		LE PLAN	B013		1						5 72 50								
								A	J	T	01		2 86 25	117,1	D	TA		117,1	100		
															R	TA		117,1	100		
															C	TA		23,42	20		
															GC	TA		23,42	20		
								A	K	T	02		2 86 25	58,49	D	TA		58,49	100		
															R	TA		58,49	100		
															C	TA		11,7	20		
															GC	TA		11,7	20		
90	C	144		LES BROULES	B003		1	A		VE	02	OLIVE	18 60	4,94	D	TA		4,94	100		
															R	TA		4,94	100		
															C	TA		0,99	20		
															GC	TA		0,99	20		
90	C	271		LE PLAN	B013	8041	1	A		BT	02		1 72 00	0,61	D	TA		0,61	100		
															R	TA		0,61	100		
															C	TA		0,12	20		
															GC	TA		0,12	20		
90	C	42		LE PLAN	B013		1														
			*****	001 LOT 004A0001 0 / 0				A	A	BT	02		34 19	0,12	D	TA		0,12	100		

				R EXO	155 EUR		R EXO	776 EUR		R EXO	776 EUR		
	HA A CA	REV IMPOSABLE	776 EUR	COM		DEP			R				
CON'T	37 03 53			R IMP	621 EUR		R IMP	0 EUR		R IMP	0 EUR	MAJ TC	0 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5